



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC

Ce document atteste que

la commune de Mamer
B.P. 50, L-8201 Mamer

- a signé en date du 15 mai 2007 l'Engagement de Qualité pour une Gestion Forestière Durable au Grand-Duché de Luxembourg tel que repris dans le système de management environnemental mis en œuvre conjointement par le « Letzebuenger Privatbesch » et l'Administration de la nature et des forêts.
- participe à la certification régionale PEFC du « Letzebuenger Privatbesch » et l'Administration de la nature et des forêts selon le Schéma Luxembourgeois de Certification Forestière.

La commune de Mamer reçoit ainsi le **numéro d'adhérent** suivant :

22-21-02/028

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : DC-FM-000013

Décerné au Letzebuenger Privatbesch et à l'Administration de la nature et des forêts

par : DIN CERTCO

Alboinstraße 56

D-12103 Berlin

Tél. : +49 221 806-2276

Le : 31 juillet 2015

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Schéma Luxembourgeois de Certification Forestière, reconnu par le Conseil PEFC le 8 novembre 2019.

La présente attestation a été délivrée par : **Administration de la nature et des forêts**

81, avenue de la Gare

L-9233 Diekirch

Tel : 247 - 56652

Personne de contact: Madame Carole Sinner

Fait à Diekirch, le 13 décembre 2021

p. d. Sinner
Frank WOLTER
Directeur

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable **5 ans, jusqu'au 31 décembre 2026**, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable.

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat susmentionné, veuillez contacter l'organisme certificateur ou l'émetteur du présent document. Attention : ce document n'est pas un certificat. Ce document ne fait qu'attester que le propriétaire forestier cité adhère à la certification d'une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière. Une copie de ce document peut être jointe à vos factures, catalogues de vente, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Ce document ne donne aucun droit d'utilisation du logo PEFC. Pour pouvoir utiliser le logo PEFC, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC Luxembourg (www.pefc.lu).